



**CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL  
LIEU-DIT « LES GRES » SECTION BD  
84450 SAINT-SATURNIN-LES-APTS  
LIEU-DIT « SAINTE CROIX » SECTION AK  
84220 ROUSSILLON**

**1- ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS**

Il s'agit d'une carrière de granulats calcaires en fin d'exploitation, qui était utilisée par la société GRAVISUD.

Le terrain ne présente pas de dénivelé notable mais des excavations, qui sont en cours de remblaiement pour certaines.

La ceinture d'arbres entourant la carrière forme un écran visuel dense, permettant ainsi de la rendre invisible depuis l'extérieur.

Les abords sont constitués de toutes parts par de grands terrains agricoles de cultures diverses, qui sont surtout des vignes et des céréales. Les constructions alentours sont peu nombreuses, éparées et éloignées du site. Il s'agit en général d'exploitations agricoles.

**2- PRESENTATION DU PROJET**

**a. Aménagement prévu pour le terrain**

Pour permettre un accès au hangar indépendant à la centrale, une zone libre est créée autour de celui-ci. De par la position du hangar, cela implique que la centrale est ainsi divisée en deux zones d'exploitation.

Les merlons existants seront nivelés et les excavations se trouvant dans l'emprise du projet comblées, au titre de la remise en état du site, dont le dossier est déposé en mairie.

La cote altimétrique du terrain naturel ne sera pas modifiée. En effet, le maître d'ouvrage ne prévoit pas de travaux de terrassements dans le but de modifier celle-ci. Les structures supports des panneaux étant réglables, elles évitent ainsi les travaux de décaissement. Il est en revanche prévu d'égaliser le sol avec une herse, et d'aplanir les zones d'implantation des postes de transformation, des postes de livraison, ainsi que les pistes d'accès.

Les réseaux de câbles électriques seront posés dans des fourreaux enterrés dans des tranchées.

b. Choix retenus pour l'implantation, l'organisation, la composition et le volume de la construction nouvelle

L'ensemble des panneaux photovoltaïques seront mis en place sur des structures fixes. L'électricité produite par l'ensemble du projet sera injectée au réseau et vendue à EDF.

Chaque structure comportera le même nombre de panneaux photovoltaïques qui correspond au nombre de modules connectés en série. L'orientation et l'inclinaison de ces structures ont été déterminées afin d'optimiser la production d'électricité. Pour cette raison, les structures (donc les panneaux photovoltaïques également) sont orientées plein Sud et inclinées à 25°.

Les structures (que l'on appelle également « tables ») sont posées à l'aide de pieux métalliques qui sont enfoncés dans le sol. Cette technique permet de ne pas devoir creuser de fondations grâce à la technique du « pieu battu ».

Les tables sont disposées linéairement et l'ensemble des rangées sont espacées de manière à limiter l'ombrage qu'elles provoquent sur celles situées derrière elles.

c. Comment sont traités les constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain

La clôture sera implantée sur le pourtour de chaque zone d'implantation du site afin d'en interdire l'accès au public. Elle sera rigide et composée d'un grillage plastifié (hauteur 2m). L'ensemble sera soutenu par des poteaux métalliques ancrés au sol. Deux portails fermeront l'ensemble et disposeront chacun d'un accès pompiers.

Le poste de livraison sera implanté le long du chemin rural de Saint Lambert. Il abritera les cellules de protection, de comptage et de raccordement au réseau ERDF, ainsi que le dispositif de coupure générale du site.

Un système de vidéosurveillance est prévu afin de sécuriser l'ensemble du site.

Des voies de circulation sont prévues tout autour du site ainsi qu'à l'intérieur.

Il existe actuellement une haie de résineux en décrépitude sur une partie de la limite Ouest du site, tandis que la partie Nord de cette même limite ne comporte pas d'arbres. En conséquence, il est prévu de mettre en place une haie de Cyprès verts de Provence (Cyprès de Leyland greffés, de taille 1,5m à 2m) sur cette limite Ouest. Ils seront espacés tous les 1,5m afin de constituer une barrière visuelle efficace ainsi qu'un coupe-vent.

Les espaces sous les structures seront enherbés et laissés pour le pâturage des moutons.

d. Matériaux et couleurs des éléments constituant le projet

Pour les structures :

- Ossature métallique de teinte aluminium clair

Pour les panneaux photovoltaïques :

- Cadres métalliques de teinte gris clair acier
- Cellules photovoltaïques de couleur bleu foncé RAL 5002 surmontées par un vitrage transparent non réfléchissant

Pour les locaux transformateurs et poste de livraison :

- Grilles et portes métalliques et enduits de teinte sable RAL 1015
- Onduleurs : ensemble teinte grise (RAL 7035)
- Toiture terrasse béton

e. Traitement des espaces libres

Ceux-ci correspondent aux espaces résiduels après l'implantation des structures.

Ces espaces seront enherbés et laissés pour le pâturage des moutons. La végétation sur les allées de circulation sera broyée.

f. Organisation et aménagement des accès

Les accès au Sud et au Nord se font par un chemin rural. Chaque accès disposera d'un portail afin de sécuriser le site comportant un système d'ouverture validé par le SDIS. Depuis ces accès, la circulation se fait sur des voies internes, situés en périphérie et à l'intérieur du site.